

NOTE SUR LA COMPTABILITE APPROPRIEE

Référence : ISO_MDL_0027_03_Modèle de Document Portrait.DOCX diffusé le 21-janv-13

COMPTABILITE APPROPRIEE

Adaptations comptables en phase avec les règles de comptabilité appropriée aux concessionnaires en matière d'énergie en Polynésie française (Arrêtés 2099 et 2100 du 26 décembre 2015).

Base comptable

TEP procède à un traitement comptable en application du Plan Comptable Général promulgué par la délibération n°2011-13 APF du 5 mai 2011, avec comme dérogation principale le retraitement à l'actif des biens défiscalisés sans amortissement de caducité sur la part issue de l'aide fiscale. Les comptes sont certifiés par un collège de commissaires aux comptes.

Une comptabilité analytique est opérée afin d'identifier pour les charges de maintenance la répartition entre les interventions préventives et curatives sur l'ensemble des postes électriques. Les autres coûts sont intégrés globalement en coûts d'exploitation ou en frais généraux.

Répartition des coûts

La réglementation prévoit que soit privilégiée une approche par coûts directs et la justification d'une répartition des coûts indirects. Un travail d'identification des coûts directs est réalisé et repose sur le rattachement immédiat des dépenses aux processus désignés comme productifs, à savoir :

- La maintenance
- La conduite
- L'ingénierie

L'activité Maintenance a été reprise par TEP au 1^{er} juin 2019. L'activité d'exploitation a été reprise par la TEP au 1^{er} juin 2020.

L'activité conduite a été reprise par la TEP au 1^{er} décembre 2020.

L'étude sur 2020 sera à l'identique de celles des exercices précédents.

Une mise à jour sera faite sur 2021, en adéquation avec l'intégration de la reprise par la TEP de ces activités.

Les processus improductifs sont, par conséquent, constitutifs des coûts indirects.

Il convient, par ailleurs, pour les coûts indirects, d'établir la quote-part émanant des fonctions support. Par simplification, les coûts indirects sont répartis au prorata de l'affectation de la masse salariale chargée directement rattachée à l'exploitation pour les processus productifs listés ci avant. La répartition s'établit comme suit :

Taux de répartition des autres charges indirectes	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Maintenance	47,0%	47,4%	50,4%	41,4%	42,3%	42,3%	43,5%
Conduite	20,8%	20,9%	17,0%	19,4%	17,3%	16,7%	15,1%
Ingénierie	32,1%	31,7%	32,6%	39,2%	40,4%	41,0%	41,4%

Afin de faciliter la lecture des opérations, l'identification des coûts fixes et des coûts variables est réalisée. Cette analyse est présentée en annexe du présent document.

Retraitements

Sont considérées comme non incorporables, les opérations réalisées pour le compte de tiers (travaux engagés et refacturés), les opérations n'entrant pas dans l'objet social (dons, libéralités), l'impôt forfaitaire et les opérations exceptionnelles ou de restructuration (boni de fusion).

Nous n'avons pas identifié de charges supplétives.

Les charges substituées se limitent à notre avis aux estimations de risques sur litiges.

NOTE SUR LA COMPTABILITE APPROPRIEE

Référence : ISO_MDL_0027_03_Modèle de Document Portrait.DOCX diffusé le 21-janv-13

Régulation

Le transporteur n'ayant pas de levier d'action sur les composantes de ses revenus (tarifs fixes, et volumes découlant de Kwh encaissés), les prévisions de chiffre d'affaires sont adossées aux prévisions formulées par les distributeurs. Dès lors l'analyse de l'écart entre les revenus réalisés et prévisionnels n'a pas de portée décisionnelle.

Les évolutions des volumes transportés, et donc consommés dépendent principalement des réalisations d'infrastructures consommatrices nouvelles, et du climat.

NOTES

Maintenance

La fonction Maintenance vise à maintenir les ouvrages du réseau de transport dans un état leur permettant d'assurer leur fonction pendant toute la durée de vie prévue, et de garantir la disponibilité optimale des ouvrages.

M1 : Aucun achat n'est directement affecté à la fonction maintenance.

M2 : Les charges externes comprennent 132.501.026 XPF de charges directes dont 46.511.567 XPF d'assurance bris de machine. On constate une baisse de ce poste dû à la reprise par la TEP au 1^{er} juin 2019 de la mission de Maintenance, auparavant confiée à EDT. Le forfait mensuel était de 2.2 Millions XPF.

M3 : La main d'œuvre affectée à la maintenance provient de l'analyse des processus identifiés et des fonctions assurées par les personnes en charges de ces processus. Sont valorisés les rémunérations brutes, les charges patronales les congés et les formations de 9 personnes à temps plein dont 4 collaborateurs en charge des accès aux ouvrages.

M4 : ces charges de 110.135.914 XPF proviennent de la répartition des charges indirectes issues des fonctions support de 2020 dont 74.519.983 XPF de charges de main d'œuvre indirecte affectés à cette fonction.

Conduite

La fonction Conduite assure l'accessibilité du réseau à l'ensemble des partenaires devant y intervenir, notamment les équipes des entités de production et de distribution.

C1 : Aucun achat n'est directement affecté à la fonction conduite.

C2 : Les charges externes comportent les coûts relatifs aux contrats conduite et exploitation avec EDT-ENGIE ainsi que des frais d'études et de recherches. La reprise de la fonction conduite a été effective sur 2020.

C3 : La main d'œuvre affectée à la conduite provient de l'analyse des processus identifiés et des fonctions assurées par les personnes en charges de ces processus. Sont valorisés les rémunérations brutes, les charges patronales, les congés et les formations de 5 personnes à temps plein.

C4 : ces charges proviennent de la répartition des charges indirectes issues des fonctions support et des charges de main d'œuvre indirecte affectées à cette fonction.

Ingénierie

La fonction Ingénierie assure la conception et le contrôle de la réalisation des investissements dans le cadre du développement ou du renouvellement des équipements constitutifs du réseau.

NOTE SUR LA COMPTABILITE APPROPRIÉE

Référence : ISO_MDL_0027_03_Modèle de Document Portrait.DOCX diffusé le 21-janv-13

I1 : Aucun achat n'est directement affecté à l'ingénierie

I2 : Les autres charges externes directes à ce jour identifiées sur la fonction Ingénierie correspondent à des études sur projets 2014 à 2017.

I3 : le service Ingénierie est composé de 5 personnes à temps plein sur 2020.

I4 : Le coût de production des investissements, venant en constitution de l'actif, a été neutralisé. Il est principalement constitué du coût de main d'œuvre chargée, directe et indirecte complétée d'un coût horaire des moyens techniques mis à disposition (véhicules, carburant, entretien, assurance, téléphone, matériel spécialisé). Ce volume d'heures est valorisé et affecté à chaque programme.

I5 : les frais financiers engagés dans le cadre du financement des investissements sont affectés à la fonction ingénierie. En effet seules les opérations de maintenance peuvent être assurées par les fonds propres à la société.

I6 : ces charges proviennent de la répartition des charges indirectes issues des fonctions support et des charges de main d'œuvre indirecte affectées à cette fonction.

Fonction Support (S1)

Globalement la fonction support constitutive des charges indirectes affectées à la maintenance, à la conduite et à l'ingénierie comprend les charges d'exploitation, les rémunérations chargées, des dotations aux amortissements des immobilisations hors concession et d'autres éléments d'économie de charge (transfert de charges, produits divers de gestion courante) qui se répartit comme suit :

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Charges d'exploitation	122 608 783	179 388 019	153 012 044	88 825 962	85 498 252	70 394 960	69 495 395
Frais financier	-	-	-	-	16 979	134 735	444 855
Dotations aux amortissements	40 069 060	31 631 986	24 954 124	26 083 880	22 656 637	20 874 431	17 607 102
Autres produits	- 3 742 519	- 8 706 346	- 4 625 626	- 3 911 756	- 2 079 113	- 3 603 693	- 5 680 122
Charges de personnel	149 039 965	131 420 005	148 188 222	104 149 437	100 375 630	81 368 784	86 109 101
Total charges indirectes	307 975 289	333 733 664	321 528 764	215 147 523	206 468 385	169 169 217	167 976 331
	-8%	4%	49%	4%	22%	1%	

La fonction Support comprend le personnel de la direction administrative et financière mais aussi le personnel affecté à la technique. Il s'agit principalement des responsables de la direction technique et les collaborateurs du service informatique/télécom qui sont amenés à intervenir dans les 3 activités (maintenance, conduite et ingénierie).

Le poste de charges indirectes a diminué entre 2019 et 2020, de 8%.

Une baisse sensible des charges d'exploitation de près de 32%. En effet certains postes comme la communication, les honoraires et la formation ont diminué. La crise sanitaire traversée en 2020 explique en partie ces variations. De plus sur 2019, nous avons eu une manifestation médiatisée (Tech Days) qui ne s'est pas répétée sur 2020.

Le poste de charges d'exploitation comprend entre autres les charges de location des locaux, la maintenance des équipements informatiques renforcés et des logiciels techniques.

Amortissements

Amortissements techniques (A1)

Les amortissements techniques concernent les immobilisations concédées et sont dotés sur la base des durées normales d'utilisation des investissements mis en service.

En 2020, nous avons eu une légère diminution des amortissements. Des biens sont totalement amortis, et il n'y a pas eu de mises en services conséquentes sur l'exercice. Les encours se montent à 3 500 Millions XPF. Les prochaines mises en service importantes seront courant 2022 avec la mise en exploitation des

NOTE SUR LA COMPTABILITE APPROPRIEE

Référence : ISO_MDL_0027_03_Modèle de Document Portrait.DOCX diffusé le 21-janv-13

Postes 30/90 kV et des liaisons 90kV. L'ensemble de ce programme finalisant le bouclage par le Nord du réseau de Transport TEP.

Amortissements de caducité (A2)

La caducité est abandonnée depuis l'exercice 2016. En effet, l'avenant n°1, n°10117 du 23 décembre 2016 est venu modifier le cahier des charges de la concession et notamment dans ses modalités de sortie de concession. La sortie ne se fait plus à titre gratuit, mais contre une indemnité a minima égale à la valeur nette comptable des biens.

Ce poste a été reclassé en V2 depuis 2016.

Amortissements et provisions exceptionnels (A3)

Les amortissements et provisions exceptionnels viennent couvrir des risques probables de coût à réaliser sur les infrastructures (travaux, sous-traitance).

En 2019, ce poste était impacté des dotations exceptionnelles de 99 Millions XPF sur le traitement de l'inventaire des stocks (mises au rebut).

Renouvellement (R1)

La loi de Pays n°2018-34 du 30 octobre 2018 relative aux provisions pour renouvellement des immobilisations dans les délégations de service public est venue préciser la définition de la provision et les modalités d'application. La provision pour renouvellement est destinée à couvrir la différence entre le coût estimé de remplacement, à l'identique, d'une immobilisation et son coût d'origine.

Après les ajustements effectués à fin 2018, et suite aux évolutions sur la législation, il a été convenu de transférer le fond de renouvellement de 520 MF en droit du concédant au Passif du Bilan.

Ce poste restera à son niveau jusqu'à la fin de la concession, soit à 633 Millions XPF.

Rémunération du gestionnaire (V1)

La rémunération du gestionnaire repose sur le volume de kWh encaissé par EDT-ENGIE auprès de ses clients. Le tarif est fixé par arrêté n°2048CM du 15 décembre /2016, le dernier tarif en vigueur est 2,75 F par kWh à compter du 1er septembre 2017.

Le contrat d'indemnisation des pertes Marama Nui n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} juin 2018. Néanmoins, Marama Nui adresse à la TEP depuis et simultanément une facture et un avoir du même montant.

La facturation émise pour le transport est répartie sur 2 concessions :

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
EDT Nord	1 141 969 367	1 166 753 948	1 117 754 688	993 730 434	827 134 902	814 337 273	816 359 926
EDT Sud				22 278 049	97 950 523	93 770 331	93 896 243
TSE Sud	153 073 595	152 228 591	146 110 902	99 135 018			
Pertes sur transport d'Energie			-25 871 178	-25 410 784	-12 351 803	-60 847 562	-65 382 426
Provision pour Pertes sur transport d'Energie		28 070 309	-28 070 309				
Rémunération nette du Transporteur	1 295 042 962	1 347 052 848	1 209 924 103	1 089 732 717	912 733 622	847 260 042	844 873 743

Autres produits (V2)

Suite à la signature de l'avenant du 23 décembre 2016 du cahier des charges de la concession, l'abandon de la caducité a conduit à constater, depuis l'exercice 2016, une reprise comptable du reliquat de caducité lissée sur la durée restante de la concession d'abord de 270 MF par an pour les années 2016 et 2017.

NOTE SUR LA COMPTABILITE APPROPRIÉE

Référence : ISO_MDL_0027_03_Modèle de Document Portrait.DOCX diffusé le 21-janv-13

Il s'est avéré que le montant d'amortissement de caducité à transférer en amortissement technique avait été sous-évalué de 160 MF. Le montant de la reprise de caducité est donc de 254 MF par an depuis l'exercice 2018, et ne changera plus jusqu'à la fin de la concession.

L'abandon de la caducité a aussi une conséquence sur le traitement des subventions qui ont servi au financement de certains biens immobilisés. Aussi, la TEP a procédé à la reprise d'une part de ces subventions en fonction de la durée restante du bien auquel est affecté la subvention. De 64 MF au titre des exercices 2016, 2017 et 2018, cette reprise a été de 81 MF sur 2019, due aux mises en services de l'exercice financées en partie par le FEI (Fonds Exceptionnel d'Investissements), et le CDP1 (Contrat De Projet phase1). En 2020, la reprise a été de 99 Millions XPF.

En 2020, la TEP a réalisé un produit de 49 Millions XPF pour le raccordement de 2 Transformateurs d'EDT (Atimaono et Punaruu) sur le réseau de transport.

Autres charges (V3)

En 2020, la TEP a provisionné 13 Millions XPF pour un risque de revendication de Terres. Au titre des litiges tiers, il y a eu des sorties par protocoles pour un montant total de 16.7 Millions XPF.

NOTE SUR LA COMPTABILITE APPROPRIEE

Référence : ISO_MDL_0027_03_Modèle de Document Portrait.DOCX diffusé le 21-janv-13

ETAT DE SYNTHESE DES COUTS DE TRANSPORT										
Période d'exploitation	Note	N	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5	N-6		
Raison sociale de l'exploitant		SEML TEP	SEML TEP	SEML TEP	SEML TEP	SEML TEP	SEML TEP	SEML TEP		
Type d'exploitation		Transport	Transport	Transport	Transport	Transport	Transport	Transport		
Ile :		Tahiti	Tahiti	Tahiti	Tahiti	Tahiti	Tahiti	Tahiti		
Pertes en KWh		4 705 639	4 454 862	4 253 396	5 315 241	5 383 312	5 045 402	5 421 428		
Taux de valorisation des pertes (PMP de l'hydro et du thermique)						12,06	12,06	12,06		
Taux de valorisation des pertes (Moyenne des Vallées intérieures)		12,43	12,43	12,43	12,43					
Rubriques	Note	N	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5	N-6	var. XPF N/N-1	var. %
		2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014		
COUT D'EXPLOITATION DU RESEAU										
Maintenance										
Achats	M1		0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges externes	M2	132 501 026	168 871 515	137 277 357	242 811 344	156 469 533	179 605 311	179 844 799	-36 370 489	-21,54%
Main d'œuvre	M3	66 069 974	54 314 520	53 516 712	19 141 924	17 082 407	15 717 623	17 246 930	11 755 454	21,64%
Charges indirectes	M4	110 135 914	102 828 769	118 999 526	99 304 819	95 093 230	77 803 158	78 670 482	7 307 145	7,11%
TOTAL		308 706 914	326 014 804	309 793 595	361 258 087	268 645 170	273 126 092	275 762 211	-17 307 890	-5,31%
Conduite										
Achats	C1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges externes	C2	29 925 169	52 858 044	38 925 255	72 928 933	48 616 806	22 889 794	23 432 047	-22 932 875	-43,39%
Main d'œuvre	C3	47 345 212	39 678 483	28 206 590	22 861 299	17 487 751	14 128 924	12 371 591	7 666 729	19,32%
Charges indirectes	C4	27 296 915	27 795 362	33 193 009	32 483 385	28 411 750	22 790 240	21 003 828	-498 448	-1,79%
TOTAL		104 567 296	120 331 889	100 324 854	128 273 617	94 516 307	59 808 958	56 807 466	-15 764 594	-13,10%
Ingénierie										
Achats	I1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges externes	I2	0	0	0	16 948 216	0	696 709	3 192 124	0	0
Main d'œuvre	I3	36 376 319	27 731 712	23 431 204	25 670 506	23 985 672	22 197 544	22 882 123	8 644 607	31,17%
Production immobilisée	I4	-30 151 658	-30 607 178	-16 643 052	-22 646 910	-20 341 249	-30 202 290	-32 613 748	455 520	-1,49%
Frais financiers	I5	47 941 440	51 901 275	38 928 338	39 800 075	41 892 477	55 139 205	62 465 351	-3 959 835	-7,63%
Charges indirectes	I6	130 036 921	120 993 150	123 997 332	86 312 483	82 963 405	68 575 819	68 302 021	9 043 770	7,47%
TOTAL		184 203 022	170 018 959	169 713 822	146 084 370	128 500 304	116 406 987	124 227 871	14 184 062	8,34%
COUT D'EXPLOITATION DU RESEAU	T1	597 477 231	616 365 652	579 832 271	635 616 074	491 661 781	449 342 037	456 797 548	-18 888 421	-3,06%
DONT QUOTE PART DES ACTIVITES SUPPORT AFFECTEES	S1	267 469 749	251 617 281	276 189 867	218 100 688	206 468 385	169 169 217	167 976 331	15 852 468	6,30%
COUT DE L'AMORTISSEMENT ET DU RENOUELEMENT DES IMMOBILISATIONS										
Amortissements										
Dot. Amortissements techniques	A1	426 785 142	444 909 180	482 504 823	359 597 859	397 317 791	122 321 678	122 321 678	-18 124 038	-4,07%
Dot. Amortissements caducité	A2						352 818 186	347 626 273	0	0
Dot. Amort et Prov. Exceptionnels	A3	-98 656 091	97 598 484	155 671	60 058 079	35 610 838	0	2 935 724	-196 254 575	-201,08%
TOTAL		328 129 051	542 507 664	482 660 494	419 655 938	432 928 629	475 139 864	472 883 675	-214 378 613	-39,52%
Renouvellement										
Coût du renouvellement des actifs de production	R1		0	0	133 629 589	21 326 971	32 246 718	31 927 445	0	0
TOTAL		0	0	0	133 629 589	21 326 971	32 246 718	31 927 445	0	0,00%
COUT DE L'AMORTISSEMENT ET DU RENOUELEMENT DES IMMOBILISATIONS	T2	328 129 051	542 507 664	482 660 494	553 285 527	454 255 600	507 386 582	504 811 120	-214 378 613	-39,52%
COUT TOTAL DE LA PRESTATION DU TRANSPORTEUR	T3=T1+T2	925 606 282	1 158 873 316	1 062 492 765	1 188 901 601	945 917 381	956 728 619	961 608 668	-233 267 034	-20,13%
REMUNERATION NETTE DU GESTIONNAIRE DU RESEAU	V1	1 295 042 962	1 347 052 848	1 209 924 103	1 089 732 717	912 733 622	847 260 042	844 873 743	-52 009 886	-3,86%
AUTRES PRODUITS	V2	341 121 948	661 426 274	395 339 880	335 009 324	335 009 324			-320 304 326	-48,43%
AUTRES CHARGES	V3	29 848 188	75 044 292	391 790 113					-45 196 104	
PROFIT/PERTE SUR TRANSPORT DE L'ENERGIE MARGEE	T3-V1-V2-V3	680 710 440	774 561 514	150 981 105	235 840 440	301 825 565	-109 468 577	-116 734 925	-93 851 074	-62,16%
Redevances concessions		1 295 042 962	1 318 982 539	1 263 865 590	1 115 143 501	925 085 425	908 107 604	910 256 169		
Pertes d'Énergie prises en charges		0	28 070 309	-53 941 487	-25 410 784	-12 351 803	-60 847 562	-65 382 426		
Rémunération nette du Transporteur	V1	1 295 042 962	1 347 052 848	1 209 924 103	1 089 732 717	912 733 622	847 260 042	844 873 743		
		2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014		
COUT TOTAL DE LA PRESTATION DU TRANSPORTEUR	T3=T1+T2	925 606 282	1 158 873 316	1 062 492 765	1 188 901 601	945 917 381	956 728 619	961 608 668		
REMUNERATION NETTE DU GESTIONNAIRE DU RESEAU	V1	1 295 042 962	1 347 052 848	1 209 924 103	1 089 732 717	912 733 622	847 260 042	844 873 743		
PROFIT/PERTE SUR TRANSPORT DE L'ENERGIE MARGEE	T3-V1	680 710 440	774 561 514	150 981 105	235 840 440	301 825 565	-109 468 577	-116 734 925		
		53%	58%	12%	22%	33%	-13%	-14%		